

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action et prestation en faveur des élèves et/ou nouveaux conducteurs

### **Le Service des automobiles lance une action de promotion de la multimodalité en collaboration avec Mobilis**

**Dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain, toute personne ayant réussi son permis de conduire sera invitée à profiter d'une mobilité multimodale. En collaboration avec la Communauté tarifaire vaudoise, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) remettra aux nouvelles conductrices et nouveaux conducteurs un bon leur offrant un rabais de 25% sur un abonnement de transports publics Mobilis. Cette action de promotion de la multimodalité s'accompagne d'une autre mesure attendue pour le 1<sup>er</sup> mars 2020 : les élèves conducteurs qui échoueront trois fois à l'examen pratique de conduite pourront passer un test d'aptitude directement au SAN. Cet examen aura l'avantage d'être plus rapide et moins onéreux que l'expertise psychologique requise actuellement.**

Dans le but de promouvoir le transport multimodal, le SAN et la Communauté tarifaire vaudoise s'unissent pour gratifier les personnes qui réussissent leur examen pratique de conduite d'un bon de réduction de 25% à l'achat d'un abonnement annuel Mobilis. Cette offre s'adresse à toutes les conductrices et tous les conducteurs vaudois qui obtiennent leur permis de conduire de catégorie B.

Validité de six mois

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019, la personne qui aura passé avec succès son examen pratique de conduite recevra automatiquement, par courrier à son domicile, un bon personnel et nominatif à faire valoir auprès de l'un des points de vente de toutes les entreprises de transports publics partenaires\* de Mobilis. D'une validité de six mois, ce bon sera valable autant lors de l'achat que lors du renouvellement d'un abonnement de transports.

Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), auquel est rattaché

le SAN, Jacqueline de Quattro se félicite du partenariat conclu avec la Communauté tarifaire : « *Cette action s'inscrit pleinement dans la mobilité du futur, qui se conjuguera toujours plus avec le transport individuel et le transport public. Elle peut encourager ses bénéficiaires à envisager leurs déplacements de manière diversifiée, notamment en tenant compte de l'offre en matière de P&R et, ainsi, éviter les engorgements routiers qui prévalent souvent pour entrer et sortir des agglomérations aux heures de pointe.* »

Test d'aptitude à la conduite

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2020, le SAN sera doté d'un outil informatique qui lui permettra de proposer, dans ses locaux, un test d'aptitude à la conduite aux élèves conducteurs ayant échoué trois fois à l'examen pratique du permis de conduire. En cas de triple échec, l'élève conducteur ou conductrice, qui souhaite persévérer dans son apprentissage de la conduite, doit actuellement passer un examen auprès d'un-e psychologue du trafic.

La nouvelle prestation qui sera mise en place au SAN garantira à l'élève un examen plus rapide et moins onéreux. Le test du SAN sera facturé 180 francs, alors que plusieurs centaines de francs sont demandées pour une évaluation auprès d'un-e spécialiste en psychologie de la circulation. Si la personne concernée devait échouer au test d'aptitude ou que celui-ci devait s'avérer peu concluant, elle ne sera toutefois admise à un nouvel examen de conduite qu'à la suite d'une expertise favorable relevant de la psychologie du trafic.

*\*Les partenaires de la Communauté tarifaire vaudoise - Mobilis : Autobus de la Vallée de Joux (AVJ) ; CarPostal ; Chemins de fer fédéraux (CFF) ; Trains Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) ; Transports de Morges-Bière-Cossonay (MBC) ; Trains Montreux Oberland bernois (MOB) ; Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) ; Trains Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) ; Transports lausannois (t-l) ; Transports publics du Chablais (TPC) ; Transports de la Région Yvernoise (TPN) ; Transports Vallée de Joux-Yverdon-les-Bains (TRAVYS) ; Transports de Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV)*

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 octobre 2019

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

DCIRH, Pascal Chatagny, chef de service, Service des automobiles et de la navigation

Action SAN-Mobilis, Roland Bonzon, président de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis,  
[secretariat\(at\)mobilis-vaud.ch](mailto:secretariat(at)mobilis-vaud.ch)